

Congrès des maires – 2 octobre 2010

Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les maires et adjoints
Mesdames et messieurs les chefs de service
Mesdames et messieurs

Monsieur le président, merci de m'avoir proposé de clore les travaux de votre congrès.

Matinée dense, studieuse, riches d'informations et d'échanges.

« Moment de démocratie vivante et de réflexion au service de nos concitoyens », comme nous y invitait monsieur le Premier ministre en début de matinée.

C'est avec un très grand plaisir que j'assiste pour la seconde fois à votre congrès annuel et je mesure à nouveau la cohérence de votre association, qui regroupe, au-delà des sensibilités politiques, tous les maires et adjoints du département dans leur diversité, leur propose tout au long de l'année échanges d'information, séminaires de formation et actions collectives, permettant à chacune et chacun d'entre vous de se sentir moins seul dans l'exercice de cette fonction très particulière de maire et d'adjoint.

La cohérence de votre association est une force que vous envient nombre de départements et que vous devez à l'action à la fois patiente et résolue de vos élus, de vos présidents successifs, Roland du Quart et Marc JOULAUD et de leurs bureaux.

Je voudrais très simplement reprendre quelques points qui ont marqué notre action commune au service des sarthois durant l'année dernière et nous mobiliserons dans les mois à venir.

Durant l'année qui vient de s'écouler, nous n'avons pas eu à faire face à de grande catastrophe naturelle ou technologique et je

m'en réjouis. Nous avons su en revanche, jour après jour, avec détermination et humilité, mettre nos compétences en cohérence pour améliorer la sécurité de nos concitoyens.

La délinquance diminue globalement, grâce à la mobilisation des forces de sécurité intérieure, mais aussi grâce au développement d'actions de prévention de mieux en mieux coordonnées.

Un plan départemental de prévention a été adopté. Il va faire l'objet d'une première évaluation à la mi octobre.

Nous devons poursuivre, en liaison avec le SDIS, dont je voudrais saluer la mobilisation exemplaire, notre action en matière de sécurité des établissements recevant du public. Un chantier particulier mérite votre attention, celui des petits hôtels, qui doivent être mis aux normes de sécurité incendie avant le mois d'Août 2011, en application d'une réglementation datant de l'été 2006.

Nous sommes en train de sortir, nous l'espérons tous, de la plus grave crise économique mondiale depuis 50 ans. La croissance est de retour. Le chômage est stabilisé mais à un haut niveau (9 %).

Nous devons donc poursuivre notre action de soutien à l'emploi, notamment grâce aux contrats d'accès à l'emploi (CAE) en les ciblant sur les catégories les plus fragiles et en adaptant nos structures, je pense en particulier aux maisons de l'emploi, qui font l'objet d'une intense réflexion partenariale ces dernières semaines.

S'agissant des finances publiques nous sommes engagés dans une stratégie résolue de diminution des déficits publics, exprimée dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011-2014. Cette diminution qui passe par la maîtrise de la dépense publique et des efforts de compression des dépenses fiscales.

Le projet de loi décline ces objectifs pour chacun des acteurs de la dépense publique, Etat, collectivités territoriales et organismes de

sécurité sociale.

Les dépenses de l'Etat vont être stabilisées en valeur, hors dettes et pensions, sur la période 2011-2013.

Les concours de l'Etat aux collectivités seront eux aussi stabilisés en valeur.

Sur le plan de la fiscalité locale, 2011 va être l'année de la pleine application de la réforme de la taxe professionnelle et de la spécialisation des impôts par collectivités.

A ce titre, l'ensemble de la taxe d'habitation revient aux communes et à leur groupement. La part transférée des départements est transférée en taux. Les règles s'appliquant à l'assiette (abattements) sont celles que vous avez votées au niveau des communes ou des structures intercommunales. Si vous souhaitez modifier ces règles, vous devez prendre de nouvelles délibérations avant le 1^{er} novembre prochain.

Nous l'avons vu en détail lors de la table ronde, 2011 sera aussi l'année de l'application de la réforme territoriale.

Nous allons attendre la promulgation de la loi avant de l'appliquer.

Nous devons travailler ensemble, rapidement pour mettre en œuvre ses dispositions, notamment en matière d'intercommunalité.

Le calendrier sera très resserré. Le schéma doit être arrêté par le préfet avant le 31 décembre 2011. Il doit faire l'objet de consultation formelles des communes et de leurs groupements et de la CDCI, dont nous allons devoir actualiser la composition.

La méthode sera participative. Nous partirons d'un diagnostic partagé, en cours de mise en forme et je serai amené à procéder à des consultations dès le vote de la loi, sachant que les propositions devront

vraisemblablement attendre le lendemain des prochaines élections cantonales.

Je voudrais terminer mon propos par quelques mots sur la réorganisation de l'Etat.

Cette réorganisation, qui cette fois, précède la réorganisation des collectivités, est une réorganisation en profondeur.

L'Etat adapte son format et tire notamment les conséquences des lois de décentralisation. Les administrations centrales se concentrent sur des tâches de conception, de direction et d'évaluation.

Les administrations régionales sont restructurées autour de 8 pôles.

L'administration départementale a été recomposée autour de la direction des territoires, de la direction de la cohésion sociale et de la direction de la protection des populations.

Trésor public et direction des services fiscaux devraient être fusionnés, avant la fin de l'année en une direction départementale des finances publiques (DDFIP).

La préfecture et les sous-préfectures ont, elles aussi, connu leur petite révolution.

C'est tout d'abord la refonte complète de la production de titres. Elle est derrière nous pour le passeport biométrique et le système d'immatriculation des véhicules (SIV). Elle est à venir pour la production de la carte d'identité électronique.

C'est ensuite la centralisation à la Préfecture du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire. Cette centralisation s'est accompagnée de la mise en place d'une stratégie de contrôle ciblé.

Ces réorganisations modifient en profondeur le rôle du sous

préfet, qui reste votre interlocuteur privilégié. Déchargé de tâches de gestion ou de contrôle de la production de titres, le sous préfet est encore plus disponible pour ses missions de conseil et voit son rôle renforcé en matière d'animation des politiques territoriales dans l'arrondissement.

C'est pour accompagner cette mutation profonde de l'administration départementale, que nous nous sommes doté d'un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Application importante de ce schéma pluri-annuel, la décision prise par le Premier ministre de regrouper, dans les locaux de l'ancienne école de gendarmerie 10 services et 5 établissements publics de l'Etat.

Plus de 1000 agents vont s'installer en 2015 sur 17 000 m². Ils en occupent 22 000 actuellement. L'opération, d'un montant compris entre 25 et 28 millions d'euros, présente un retour sur investissement de l'ordre de 17 ans, ce qui est considéré comme très satisfaisant dans le domaine immobilier.

Ces décisions étaient attendues par des collectivités territoriales importantes, je pense en particulier au conseil général, pour engager leur propre processus d'optimisation immobilière.

Vous le voyez, mesdames et messieurs les maires, les services de l'Etat s'adaptent en permanence, pour être à vos cotés, de plus en plus efficaces au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.